

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le premier octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre septembre 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents : Pascal POCHAT-BARON,
Véronique DROUET NOVEL, Francis GOY, Sébastien PELLET, Laëtitia SECCO, Pierre VALENTIN, Véronique ALEXANDRE, Gérard VIGNY, Isabelle PILLET
Gauthier AIGLOZ, Nadine BROISIN, Valérie BRUNA BLEICHNER, Monique COCOLOMB, Christophe COPCHARD, Carole GAVARD MOLLIARD, Nadia LAOUFI, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Roselyne VIOLLET, Zénaïde MONTESINOS, Michel STAROPOLI, Marie DEVESA, Paul GIRARD, CENCI Antoine, Éric COULON, Florian GRANGE**

Absents représentés :

Florence PIERRE (pouvoir à Laëtitia SECCO), Martial MACHERAT (pouvoir à Pierre VALENTIN), Roselyne VIOLLET (pouvoir à Véronique ALEXANDRE), Michel STAROPOLI (pouvoir à Gérard MILESI), Zénaïde MONTESINOS (pouvoir à Carole GAVARD MOLLIARD)

Absents excusés :

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 22 Représentés : 5 Votants : 27
--

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Paul GIRARD est élu secrétaire de séance.**

FINANCES

D2026-105 - Subvention Association Graine de Chœurs de Faucigny

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-7 ;

Vu la demande de l'association Graine de Chœurs de Faucigny, anciennement « Classes chantantes de Bonneville », pour l'attribution d'une subvention concernant l'organisation d'un concert qui aura lieu le 25 juin 2027,

Considérant que deux classes de Viuz-en-Sallaz participeront à ce concert,

Considérant l'intérêt de soutenir cette action à laquelle participent des élèves de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention à l'association Graine de Chœurs de Faucigny pour l'organisation de ce concert.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200€ à l'association Graine de Chœurs de Faucigny ;**

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance,
Paul GIRARD

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD